

## **INDICATEURS**



**1A** Le cadre juridique national garantit la sécurité des droits fonciers

**1B** Hommes et femmes ruraux disposant de documents

**1C** Hommes et femmes ruraux qui estiment que leurs droits sont garantis



**2A** Le cadre juridique national soutient les agriculteurs familiaux

**2B.1** Un budget et des programmes dédiés soutiennent les agriculteurs familiaux

**2B.2** Un environnement favorable et propice aux agriculteurs familiaux

**2C** Répartition équitable des terres, par taille



**3A** Le cadre juridique national reconnaît les différents droits de propriété

**3B** Divers droits de propriété sont mis en œuvre dans la pratique

Hommes et femmes ruraux vivant sur des terres communautaires et estimant que leurs droits sont garantis



Le cadre juridique national sur la terre tient compte de la dimension de genre

**4B** Proportion de femmes parmi les propriétaires agricoles ou les détenteurs de droits

**4C** Les femmes rurales estiment que leurs droits sont garantis



Le cadre juridique national reconnaît le droit des Peuples Autochtones à la terre, aux territoires et aux ressources

Les droits des Peuples Autochtones sont mis en œuvre et reconnus dans la pratique

**5C.1** Les Peuples Autochtones estiment que leurs droits sont garantis

**5C.2** Proportion des terres détenues ou utilisées par les Peuples Autochtones qui sont reconnues



Le cadre juridique national rend compte du régime foncier dans le contexte des Conventions de Rio

Le régime foncier et la participation des parties prenantes sont pris en compte dans la mise en œuvre des Conventions de Rio

La sécurité des droits fonciers contribue à l'amélioration des résultats en matière de climat, de biodiversité et de restauration



**7A** Le cadre juridique national favorise la prise de décision inclusive

**7B** La gestion de l'utilisation des terres rurales est basée sur la participation du public

**7C** Les plateformes multipartites sur les questions foncières sont accessibles et inclusives



**8A**Le cadre juridique national exige des données actualisées, fiables et accessibles et des garanties contre la corruption

**8B** L'exhaustivité et l'ouverture des données et informations foncières accessibles au public

**8C** Corruption dans le secteur foncier



**9A**Le cadre juridique national comprend des garanties et empêche l'accaparement des terres

**9B.1** Acquisitions de terres à grande échelle sans conflit signalé

**9B.2** Le consentement préalable, libre et éclairé et d'autres garanties sont mis en œuvre dans les transactions foncières

Acquisitions de terres à grande échelle pour lesquelles une compensation a été reçue ou des mesures correctives ont été prises



Le cadre juridique national protège les droits des défenseurs de la terre et de l'environnement

**10B** Les mécanismes de protection garantissent la sécurité des défenseurs des la terre et de l'environnement

**10C** Attaques contre les défenseurs des Peuples Autochtones, de la terre et de l'environnement



## **POUR PLUS D'INFORMATION**

Eva Hershaw, E.HERSHAW@LANDCOALITION.ORG

Mariella Schlingloff, M.SCHLINGLOFF@LANDCOALITION.ORG

WWW.LANDexGLOBAL.ORG

## SECRÉTARIAT DE LA COALITION INTERNATIONALE POUR L'ACCÈS À LA TERRE C/O FIDA

Via Paolo di Dono 44 , 00142–Rome, Italie tél.. +39 06 5459 2445 fax +39 06 5459 3445 info@landcoalition.org | www.landcoalition.org